Situation prioritaire

Handicap, graves problèmes de santé, mobilité professionnelle, difficultés financières, violences, âge avancé ou sur-occupation : ces différentes situations revêtent pour 3F un caractère prioritaire et justifient une demande de mutation.

À l’occasion d’un entretien, Marie-Christine Leblanc, responsable des politiques sociales et d’attribution au sein du groupe explique le mécanisme : le **dispositif de changement de logement prioritaire** peut s’ouvrir à l’initiative des locataires comme à celle du bailleur si la situation le demande.

Dans ce cas, ce sont les personnes en charge de l’accompagnement social, les “CAS”, les gardiennes et les gardiens ou encore le service recouvrement qui agissent.

Lorsqu’une situation anormale est découverte, et s’il est impossible d’adapter le logement en conséquence, 3F propose une mobilité vers l’un des logements disponibles dans son parc social.

Ce processus est loin d’être de tout repos : la rencontre entre l’offre et la demande multiplie les contraintes. L’une d’entre elles est de prendre en compte à la fois l’urgence des situations et les besoins essentiels des personnes concernées.

« Ce n’est pas parce qu’une personne est en difficulté qu’elle va prendre n’importe quel logement », explique Marie-Christine Leblanc. « Une personne qui subit des violences, il est urgent de la déplacer. Sauf que pour cette personne, son emploi, sa famille, la garde de ses enfants entrent aussi en compte... »

Les CAS se confrontent souvent à des situations très délicates. Violences conjugales, troubles psychiques, handicap lourd : dans ces situations, 3F peut compter sur les liens étroits tissés avec plusieurs associations, prêtes à intervenir là où les équipes de proximité ont besoin de renfort.

Marie-Christine Leblanc raconte par exemple comment des ergothérapeutes ont accompagné l’adaptation d’une chambre pour un enfant ayant subi un grave accident. Derrière son aspect administratif, le dispositif rend possible une vie un peu moins compliquée pour toute une famille.

Pour les locataires qui en bénéficient, c’est finalement une garantie de sécurité tout comme une forme de nouveau départ. Éviter l’expulsion quand les difficultés financières persistent, disposer d’un logement adéquat, s’éloigner pour se protéger des violences : une attention particulière est ainsi portée aux locataires pour permettre à chacun et chacune de vivre dans les meilleures conditions.

Publié le 17/12/2018